

propositions de l'auteur de ce projet d'amendement, nous allons devenir laxistissimes.

Quant aux gens emprisonnés pour infractions mineures, je me bornerai à dire qu'ils ont enfreint la loi. Toutefois, le député va encore plus loin et voudrait que les condamnés pour viol, meurtre, incendie volontaire ou trahison, conservent le droit de vote. Permettez-moi d'ajouter, monsieur le président, que ceux qui désobéissent aux lois du Canada et du Parlement devraient tout de même perdre quelques-uns de leurs droits légaux.

Je ne dis pas qu'ils ne devraient pas aller voir leur famille, car la loi le permet. Mais je vous signale qu'ils sont bien logés et bien nourris et gratuitement, grâce aux contribuables canadiens. Ils sont rééduqués et resocialisés d'après les meilleures méthodes dont nous disposons. Et pourtant, il y a des députés ici ce soir qui proposent que les personnes incarcérées depuis longtemps, et qui le seront probablement pour longtemps encore, par suite d'une infraction ou d'un crime, qu'il s'agisse de meurtriers ou de personnes qui ont violé nos femmes ou nos filles, devraient jouir des mêmes droits que ceux qui vivent dans les collectivités rurales, les villages ou les villes du Canada.

Je ne m'attarderai pas davantage sauf pour dire qu'il n'y a qu'une seule manière d'obtenir le droit de vote et c'est de se conformer aux lois. Il faut le proclamer bien haut dans le pays tout entier. J'admets que les libérés sur parole peuvent avoir le droit de vote. Je veux bien, puisque la société et les personnes intéressées disent que cette liberté ne présente aucun danger et que la réadaptation se fait dans les meilleures conditions possibles. Mais les gens qui sont en prison pour quelque crime atroce—on a même suggéré ce soir qu'ils pourraient être candidats à la députation—je dis que la chose va trop loin. Je dis que cet amendement, même dans une société laxiste va beaucoup trop loin à mon goût.

M. Skoberg: Monsieur le président, je suis sûr que le député qui vient de parler ne voit pas la société de tolérance sous le même angle que moi en ce moment. Sa façon d'aborder le sujet fera de notre société une société malade, et c'est précisément ce que nous affrontons aujourd'hui. Ceux qui pensent que cet amendement devrait conférer le droit de vote aux détenus des pénitenciers ne demandent pas la charité, j'en suis sûr. La seule chose que nous demandons pour le moment, c'est la réhabilitation. C'est, bien entendu, au député qui a

[M. Whicher.]

parlé avant moi qu'il appartient de nous dire s'il a visité ou non de nombreux pénitenciers et parlé avec beaucoup de détenus. Il me semble que, si nous souhaitons créer une société éclairée, nous nous devons d'examiner des propositions telles que celle-là. Si les hommes politiques et les légistes ont à cœur de créer une société éclairée, il leur faut créer une conscience sociale et se pencher sur l'ensemble de la situation. Je me rends compte d'un fait que de nombreux députés ont signalé ce soir; les dispositions que renferme l'amendement pourraient être difficiles à appliquer parfois, mais en tant que législateurs, nous devons en ce moment appuyer la loi sur le principe que nous voulons faire reconnaître et le mécanisme d'application suivra. Je suis convaincu que des rédacteurs peuvent s'occuper de cet aspect. Des députés ont prétendu aujourd'hui que nous ne devons pas accorder le droit de vote aux détenus des établissements pénitentiaires. Lorsqu'on parle aux prisonniers, on constate qu'ils sont bien plus avisés que bien des gens qui n'ont jamais purgé de peine. Ceux qui ont fait de la prison ont déjà payé une dette à la société, pourquoi leur en imposer une deuxième? Un juge les a condamnés à expier leur faute. Le moment est venu de leur épargner une double sanction.

Le député qui m'a précédé peut très facilement élever la voix en disant qu'il ne faut pas avoir de pitié pour ces gens-là, qu'on doit les écarter de la société. Mais, le but d'une institution pénale n'est-il pas de les réhabiliter? La lecture de l'ouvrage *The Rise and Fall of the Third Reich* fait penser à l'orateur précédent lorsqu'il a parlé de réhabilitation. Si, à titre de législateurs, nous voulons essayer d'améliorer la société, nous devrions, je pense, améliorer la société tout entière, y compris les individus qui sont entre les murs des pénitenciers. Je suis certain que notre société n'a pas à être laxiste, mais juste, et non pas au sens où le premier ministre a souvent employé ces termes. Je parle d'une société qui possède une conscience sociale et qui se rend compte que les détenus sont en train de payer leur dette à la société et qu'on ne devrait pas leur enlever le droit de vote.

[Français]

M. Fortin: Monsieur le président, je ne dirai que quelques mots pour appuyer en partie l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise) et pour dire en même temps que je n'appuie pas l'amendement proposé par l'honorable député de Skeena (M. Howard).